

REGIE DES VOIES AERIENNES S.A.



R.V.A

Le Directeur Général

Kinshasa, le 08 SEPT. 2023...

N° RVA/DG/CGPMP/C/ ²⁷¹⁹ /2023.

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(Avec l'expression de notre haute considération)
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
(Tous) à KINSHASA/GOMBE
- Son Excellence Madame le Gouverneur de la Province de la Tshopo ;
à KISANGANI.
- Monsieur le Chef d'Etat Major de la Force Aérienne ;
- Monsieur le Directeur Général de la CAA ;
- Monsieur le Directeur Général de CONGO AIRWAYS ;
- ✓ - Monsieur le Directeur Général de GOMAIR ;
(Tous) à KINSHASA/GOMBE.
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP).
à KINSHASA/N'DOLO.

GOMAIR sarl

Reçu : le 11/09/23 Heure : 12h14

N° 0721

Signature [Signature]

**A Monsieur le Directeur Général
de l'Autorité de l'Aviation Civile de
la République Démocratique du Congo
à KINSHASA/GOMBE.**

Objet : Fermeture de la piste de l'Aéroport International de Kisangani/Bangoka.

Dos. : PPSA 2/Travaux Aéroport de Kisangani-Bangoka

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance dans le cadre du Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne – Phase 2 financé par la Banque Africaine de Développement, un contrat a été signé avec l'Entreprise chinoise China First Highway Engineering Co. Ltd. (CFHEC) pour la réhabilitation des chaussées aéronautiques (Piste, Tarmac, Taxiway) avec balisage lumineux associé.

*Siege Social : Avenue Aérodrome n° 548, Quartier N'dolo, Commune de Barumbu, Kinshasa – RD Congo
B.P. 6574 Kin 31 N°RCEM : CD/KIN/14-B-3335 - Id. Nat. 01-420-N59913W - N° d'Impôt AC 700324E
E-mail : regiedesvoiesaerienes@yahoo.fr*

Après l'exécution de la première phase (800 premiers mètres à partir du seuil 12) et de la deuxième phase (500 mètres suivants), l'Entreprise est sur le point d'entamer les travaux de la troisième phase qui vont s'étendre sur une longueur de 1700 mètres. Cette phase étant très critique, la Régie des Voies Aériennes avait convoqué, en date du 21 août 2023, une réunion avec les différentes parties utilisant cette plateforme aéroportuaire, à savoir les compagnies aériennes ainsi que la Force Aérienne. Au cours de cette rencontre, les participants ont pris les résolutions suivantes et ce, après l'exposé de la RVA S.A. sur les travaux dans cette phase, notamment :

- 1) La fermeture de la piste d'atterrissage pendant les quatre premiers jours de la semaine, soit du lundi au jeudi, pour permettre l'exécution des travaux sur une longueur de 100 mètres par semaine ; ces travaux dureront ± 7 mois compte-tenu des intempéries ;
- 2) L'ouverture de la piste durant trois jours, soit du vendredi au dimanche pour permettre l'exploitation du trafic sur toute la longueur de la piste ;
- 3) L'émission par la RVA S.A. d'un NOTAM relatif à ces résolutions.

Pour éviter un arrêt plus long des travaux et respecter le délai de l'exécution du projet, nous envisageons le démarrage de la troisième phase à la première quinzaine du mois d'octobre 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- **Alphonse SHUNGU MAHUNGU** -



Produced with ScanTopdf